

**VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ**

**SEANCE DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, se réunit sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 28

Convoqués le :  
19/05/2021

**Etaient présents :** Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur SCHALLER Michel, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE.

**Etaient absents et excusés :** Monsieur Clément CONROUX

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT. Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

Monsieur GUEHERY Francis, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Monsieur Michel LEICK, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Vanessa CARRARA.

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI.

Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric RENAUDAT

**POINT 2021-34- Subvention complémentaire ASC Volley – Moulins-lès-Metz**

Rapporteur : Marc PINAULT

La Commission des Affaires Sportives et Culturelles, réunie le 16 novembre 2020, a examiné les demandes de subventions des associations Moulinoises et a proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2021.

Les subventions ont été votées lors du conseil municipal du 27 avril 2021. Cependant, une subvention a été minorée à défaut. Il s'agit par cette délibération, de rétablir le souhait de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles.

Ainsi, sur proposition de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VERSE** le complément de subvention de fonctionnement suivant à l'ASC Volley de Moulins-lès-Metz soit 1 000,00 € afin de soutenir et d'accompagner un joueur du club en situation de handicap ayant intégré l'équipe de France.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 25/05/2021



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210525-2021-34-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 28/05/2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.